

**COMPTE-RENDU de la réunion de BUREAU  
Du COMITE LIMOUSIN-PERIGORD du 12 novembre 2009**

**Conférence téléphonique du jeudi 12/11/2009 à 14 heures**

Ont répondu à l'appel : Marie-Dominique Malherbe, Sylvie Gautron, Monique Guilbert, Marie-Thérèse Lavallery, Jacques Monier, Nicole Pradeau, Jean-Pierre Ventré.

Etaient excusées : Elisabeth Duprat, Monique Laurent.

**Ordre du jour :**

1. Attribution des places qualificatives pour le Championnat de France à Reims et pour le Championnat de France promotion à Vichy.
2. Cahier des charges des Championnats Départementaux.

\*\*\*\*\*

**1. Places qualificatives pour les CDF.**

- ✓ Le comité dispose de **5 places** qualificatives pour la finale du **Championnat de France à Reims** (les 22 et 23 mai 2010) et 9 places pour le Championnat de France promotion à Vichy (les 8 et 9 mai 2010). Sur ces 5 places qualificatives pour le Championnat de France à Reims, 3 sont automatiquement attribuées aux champions 2ème, 3ème et 4ème Série.

La Présidente propose que les 2 places restantes soient attribuées par ordre de classement lors du Championnat Régional (11 avril 2010 à Coulounieix). Il faudra faire confirmer aux joueurs leur participation à la finale du Championnat de France le jour du championnat.

- ✓ Les **9 places** pour le **Championnat de France promotion à Vichy** seront attribuées lors du Simultané Mondial. Après jonction des 4 centres l'attribution se fera par ordre de classement. Chaque centre devra prévenir les joueurs qui pourraient être sélectionnés pour le Championnat de France promotion qu'ils auront 48 heures pour confirmer leur participation.

Pièce jointe en annexe, l'information envoyée aux clubs et diffusée sur le site dans la catégorie Infos Comité.

**2. Cahier des charges des Championnats Départementaux.**

Ce point est soulevé suite à la demande de Jean Riboulet d'Eymoutiers qui ne pouvant pas avoir de salle gratuite assez grande, souhaitait savoir si le Comité prendrait en charge la location de sa salle pour le Championnat Départemental dont il assure l'organisation en « urgence ».

Le Comité prendrait en charge éventuellement la location de salle pour les Championnats Départementaux. Il est proposé un plafond pour le remboursement, par exemple 150 €, en dédommageant bien sûr sur le réel si c'est inférieur.

Pour la dotation, reconduction de ce qui avait été fait l'année dernière soit 55€ maxi pour la dotation obligatoire (coupes ou lots).

Il est possible de prévoir la prise en charge des arbitres pour la moitié du dédommagement kilométrique avec un maximum de 200kms aller et retour. Il faudrait prévoir un tableau kilométrique établissant la distance entre chaque club. Le dédommagement est prévu de club à club (club de l'arbitre, club qui organise l'épreuve). Ce dédommagement est prévu pour le conducteur de la voiture et la notion de covoiturage avec un joueur devrait être supprimée. Les indemnités km pour arbitres hors département sont limitées à 200km aller-retour car il est parfois plus économique de recevoir les départements limitrophes au vu des grandes distances qui nous séparent dans le comité même.

Petit rappel du bénévolat par la Présidente du Comité : Notre association est fondée sur le principe du bénévolat. Les arbitres, ramasseurs et teneurs de tableaux ne sont pas des professionnels payés pour leur travail, mais des bénévoles dédommagés pour leurs déplacements et leurs repas. Chaque cas est particulier et c'est au club organisateur de prévoir le dédommagement approprié soit en espèces (note de frais) soit en nature (cadeau ou repas).

\*\*\*\*\*